

Si, au contraire, cette même personne consacré la même somme, au paiement annuel d'une "prime d'assurance," elle hésitera certainement bien davantage à perdre une partie du fruit de ses sacrifices et le paiement de ses "primes" sera le dernier qu'elle laissera en souffrance.



SUPERIORITE DU MODE DE RESERVE LEGALE



QUESTION.—Quelle est la Comparaison du Mode de Réserve légale avec les autres modes d'assurance sur la vie ?

RÉPONSE.—On peut dire que le mode de la Réserve légale est un compromis entre le mode Primes Naturelles et le mode d'Assesment, mais il est grandement supérieur aux deux, parceque le coût de l'assurance est rendu plus uniforme et que les réclamations sont certaines. Quoique le mode des Primes Naturelles soit considéré scientifiquement correcte, sa mise en pratique est difficile, parceque l'assuré paie une prime légère dans son jeune âge, durant les années les plus productives de sa vie, tandis que lorsqu'il atteint un âge avancé où ses forces sont diminuées, et que ses chances de mortalités ont augmentées, il se voit forcer de payer des primes qui dans certains cas deviennent prohibitives.

Dans le mode d'assesment, une réserve comparativement minime est maintenue. Dans les premières années, lorsque l'association possède des vies nouvelles, qui ont passées un examen rigoureux, les appels ne sont pas nombreux, mais la mortalité augmente à mesure que les membres vieillissent conséquemment, le coût de l'assurance est augmenté. Alors les membres abandonnent. De nouveaux membres doivent être recrutés pour remplacer ceux qui abandonnent, ou le coût sera encore augmenté. Comme il est plus difficile d'obtenir de nouveaux membres quand les assesments sont élevés, la décadence de la société doit inévitablement arrivées.

